



Renseignement pour un divorce compliqué

Par **mamaco**, le **17/03/2011** à **20:07**

Bonjour, j'aimerais savoir s'il existe un harcèlement moral dans un divorce qui se passe mal. mon ami est entrain de divorcer et ça se passe assez mal avec sa femme. c'est elle qui est partie pour un homme ça fait maintenant 1 an et demie elle dépose des plaintes pour un oui ou pour un non, des mains courantes très régulièrement jusqu'à hier où elle a fait passer un huissier à 6 h du matin pour faire constater qu'il a une relation d'adultère avec moi. ce dont elle est au courant depuis 6 mois maintenant. elle est agent de police et je crois qu'elle se sert de sa profession pour avoir des renseignements sur moi et ma famille. mon ami ne réagit pas trop car ils ont des enfants et il ne veut pas perdre la garde alternée qui est assez mal engagée faut le dire. elle se fait mettre en maladie pour dépression, elle monte la tête aux enfants contre leur père et moi enfin pas facile tous les jours. je voudrais savoir comment vérifier si elle se sert de sa profession d'une façon non autorisée par la loi? si ça ne se passe pas à du harcèlement? ou si elle est dans son bon droit? merci par avance vos réponses. sincères salutations.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **21:06**

Le constat d'adultère est légal. Si un huissier a débarqué, c'est que le juge a autorisé le constat d'adultère. La loi a été respectée (tant qu'il n'est pas divorcé, il est tenu à son obligation de fidélité). Rien dans ce que vous décrivez ne semble qualifier le harcèlement et/ou le non respect de la loi. Qu'il voit tout ça avec son avocat.